

BASE SMIC MAI 2023

Grille tarifaire au 1^{er} mai 2023		
Activités	€/h/salarié	Coeff
Nettoyage classique	22,65 €	1,97
Nettoyage intermédiaire <i>Vitrierie, intervention après déménagement, locaux insalubres**, bases vie...</i>	26,95 €	2,34
Manutention, manœuvre bâtiment	22,65 €	1,97
Entretien des espaces verts	22,65 €	1,97
Bâtiment et travaux second œuvre	23,15 €	2,01
Restauration	22,65 €	1,97
Clause d'insertion sur présentation justificatif impérativement	22,25 €	1,93

Devis gratuit sur simple demande

**Nous étudions toutes vos demandes de prestations
quelque soit le domaine...
Contactez-nous pour en discuter !**

Frais annexes	
Frais de gestion annuels 2023 (valable 12 mois)	17,00 €
Frais d'équipements sanitaires	0,10€ / jour / salarié
<i>Les équipements sanitaires COVID-19 ne sont facturés que si le client exige le port du masque lors de l'intervention et/ou si la prestation a lieu dans un établissement de santé.</i>	
Majorations	
Heures supplémentaires de la 36 ^{ème} à la 43 ^{ème}	25%
Heures supplémentaires de la 44 ^{ème} à la 48 ^{ème}	50%
Heures de nuit (travail de 21h à 6h)	25%
**Majoration insalubrité	20% (soit 32,35 €/h)
Heure du dimanche	Selon convention collective
Pénalité d'annulation dans un délais de moins de 24h	10% du montant prévu dans la limite de 150€/salarié

Clauses d'insertion
En tant qu'association intermédiaire, Partage 44 est répertoriée par les Pouvoirs Publics en tant qu'opérateur d'insertion pour répondre aux critères des marchés avec clauses d'insertion de Nantes Métropole, du Conseil Départemental et des clauses dites ANRU.

Rappels
Le client fournit le matériel et les matériaux nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le client est responsable de la sécurité des salarié.e.s et leur fournit les EPI pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions.
Durée minimale facturée par intervention : 2 heures.